

"Une Cour de justice au service de l'Europe et de ses citoyens" dans Luxemburger Wort (5 décembre 2002)

Légende: Le quotidien Luxemburger Wort retrace dans cet article du 5 décembre 2002 le déroulement de l'audience solennelle tenue la veille à la Cour de justice des Communautés européennes pour célébrer le cinquantième anniversaire de sa création. L'article résume le contenu des allocutions prononcées dans la Grande Salle d'Audience de la Cour par Gil Carlos Rodríguez Iglesias, Président de la Cour de justice, Pat Cox, Président du Parlement européen, Lene Espersen, Ministre de la justice du Danemark et Présidente du Conseil, Romano Prodi, Président de la Commission européenne, et Ludwig Adamovich, Président de la Cour constitutionnelle d'Autriche.

Source: Luxemburger Wort. Für Wahrheit und Recht. 05.12.2002. Luxembourg: saint-paul luxembourg s.a. "Ein Gerichtshof im Dienste Europas und seiner Bürger", p. 12.

Copyright: (c) Traduction CVCE.EU by UNI.LU

Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Consultez l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL:

http://www.cvce.eu/obj/une_cour_de_justice_au_service_de_l_europe_et_de_ses_citoyens_dans_luxemburger_wort_5_decembre_2002-fr-b596e37b-bada-4ed8-9105-11dfd203b621.html



Date de dernière mise à jour: 05/07/2016

Une Cour de justice au service de l'Europe et de ses citoyens

La Cour de justice des Communautés européennes a célébré hier son 50e anniversaire par une séance solennelle au Kirchberg

j-lo Une juridiction pour l'Europe. Telle est la noble devise qui guide depuis le début les travaux de la Cour de justice des Communautés européennes. Cette institution prestigieuse, dont le siège permanent se trouve à Luxembourg, est née de la prise de conscience des six États fondateurs de l'actuelle Union européenne reconnaissant qu'une unification durable n'est possible que si elle est protégée et soutenue par le droit.

C'est dans le cadre d'une séance solennelle, qui s'est tenue hier en fin de matinée dans l'enceinte du bâtiment Thomas More au Kirchberg, que la Cour de justice des Communautés européennes, dont les origines remontent à la Communauté européenne du charbon et de l'acier, a fêté son cinquantième anniversaire en présence de nombreuses personnalités.

À cette séance solennelle ont assisté le Grand-Duc Henri et la Grande-Duchesse Maria Teresa, le président du Parlement européen Pat Cox, la ministre danoise de la Justice Lene Espersen, en sa qualité de présidente du Conseil des ministres, le président de la Commission européenne Romano Prodi, avec les commissaires Mario Monti et Viviane Reding, le président de la Banque centrale européenne Wim Duisenberg, Mgr. Faustino Sainz-Muñoz, nonce apostolique auprès de l'Union européenne à Bruxelles, ainsi que le corps diplomatique accrédité à Luxembourg, Niki Bettendorf, vice-président de la Chambre, Lydie Polfer, ministre des Affaires étrangères, Luc Frieden, ministre de la Justice, les anciens membres de la Cour de justice et du Tribunal de première instance, les présidents des Cours suprêmes des États membres et de cours internationales, les présidents des Cours suprêmes des pays candidats ainsi que d'États tiers d'Europe, d'Amérique latine et d'Afrique.

Un rôle précurseur en matière de traités

Après que Gil Carlos Rodríguez Iglesias, président de la Cour de justice, eut remercié, dans son allocution de bienvenue, le Grand-Duché de Luxembourg de l'accueil bienveillant qu'il accorde depuis cinq décennies à la Cour de justice, Pat Cox, président du Parlement européen, a exposé dans son discours diverses considérations sur la place des institutions dans une construction commune telle que l'Union européenne. Il s'est référé à Jean Monnet, qui avait reconnu, d'une part, qu'il fallait établir des règles, et, d'autre part, que seules des institutions bien conçues pouvaient garantir la sauvegarde et la transmission de la sagesse acquise au fil des générations. C'est grâce à la Cour de justice que les droits des citoyens ont pu être efficacement protégés au niveau communautaire. Pat Cox s'est félicité de la contribution que la Cour de justice apporte à l'intégration européenne et du soin qu'elle consacre à préserver l'équilibre garanti par les traités et, simultanément, à protéger les prérogatives du Parlement.

Ce n'est pas seulement dans le développement de principes démocratiques que la Cour de justice a joué plus d'une fois un rôle de précurseur au niveau des traités. Elle a également été à l'avant-garde des efforts pour que les principes contenus dans la Convention européenne des droits de l'homme soient respectés d'une autre manière dans le domaine des droits fondamentaux de la Communauté.

Avant d'exprimer également sa reconnaissance aux pionniers de l'unification de l'Europe, qui ont été les premiers à opter pour la voie de la réconciliation et du progrès, Pat Cox a plaidé en faveur d'une citoyenneté européenne.

Un rôle toujours aussi important

Lene Espersen, ministre danoise de la Justice, a présenté, en tant que présidente en exercice du Conseil des ministres de l'UE, les félicitations de cette institution. De plus en plus souvent, a-t-elle souligné, la Cour de

justice se réfère non seulement à des articles de la Convention européenne des droits de l'homme, qu'elle applique, mais également à des cas de jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme de Strasbourg. En contrepartie, la Cour européenne des droits de l'homme renvoie de plus en plus à des arrêts de la Cour de justice des Communautés européennes. Dans un processus progressif, la protection des droits fondamentaux, telle qu'elle a été développée et renforcée par la jurisprudence européenne, a également été confirmée au niveau politique. Compte tenu du prochain élargissement et des défis qu'il pose en matière de droits de l'homme, Lene Espersen a estimé que le moment était venu pour l'UE d'adhérer à la Convention européenne des droits de l'homme.

«Il faut reconsidérer la structure juridique de l'UE»

Le président de la Commission, Romano Prodi, a rendu hommage au travail effectué par la Cour de justice en reconnaissant que, sans cette institution, l'Europe n'aurait pas atteint son niveau d'intégration actuel. Selon M. Prodi, nous n'avons pas édifié un «État de juges», comme le redoutaient initialement certains critiques, mais un système juridique et institutionnel efficace et cohérent. Pour ne pas défavoriser le pouvoir de la raison dans ce système d'équilibre complexe, la Cour de justice s'est toujours montrée ouverte et à l'écoute des doutes et des préoccupations exprimés tant par les spécialistes que par les citoyens ordinaires. À maintes reprises, la Cour de justice a également contribué à améliorer l'équilibre institutionnel. Malgré la disparité des normes et des traditions dans les différents États membres, sa présence en tant que moteur invisible de l'intégration juridique lui a permis de créer un système de droit cohérent.

En vue de l'élargissement futur, Romano Prodi a plaidé en faveur de la révision de la structure juridique de l'Union, qui sera bientôt applicable à un demi-milliard de personnes. À ce propos, le président de la Commission a estimé qu'il fallait abandonner la formule selon laquelle chaque État membre désigne un juge, et la remplacer par des structures plus équilibrées et plus efficaces.

Collaboration à la tâche commune

Ludwig Adamovich, président de la Cour constitutionnelle d'Autriche et doyen des juges constitutionnels européens, a remercié la Cour de justice pour le travail remarquable qu'elle a accompli au cours d'un demi-siècle. Il l'a remerciée également, au nom des tribunaux constitutionnels, de sa disponibilité permanente et du maintien constant d'un dialogue collégial. Dans une Europe qui tient compte de sa diversité en acceptant le principe de subsidiarité, la gestion des compétences par la Cour de justice exige non seulement un haut niveau d'expertise, mais également une grande sensibilité. La Convention européenne des droits de l'homme est le lien qui unit à la fois les deux grands tribunaux européens et les tribunaux nationaux.

Il est important qu'à l'avenir, la coopération entre les institutions européennes et nationales demeure caractérisée par une confiance réciproque et par la volonté de collaborer dans l'intérêt de la tâche commune.

«Ne pas affaiblir la valeur juridique de l'Union»

«Peu de générations auront assisté à la naissance d'un droit. C'est pourtant le cas de la nôtre.» C'est sur ce constat, émis il y a 30 ans par Robert Lecourt, alors président de la Cour de justice, que le président en exercice de la Cour de justice Gil Carlos Rodríguez Iglesias a débuté son discours solennel.

Il a d'abord retracé les débuts de la Cour de justice, pour faire part de ses réflexions sur la façon dont sa conception juridique s'est développée, sur la base de principes simples, en un ordre juridique renfermant à la fois la nécessité de garantir la pleine application des normes communautaires et la protection efficace des droits reconnus par cet ordre. Très rapidement, la Cour de justice s'est vue confrontée, dans l'exécution de sa mission, à la problématique de la protection des droits fondamentaux à l'intérieur du nouvel ordre juridique naissant, de sorte qu'elle a été amenée à en fixer elle-même le contenu. Pour cela, elle s'est inspirée des traditions des États membres en matière de droit constitutionnel ainsi que de la Convention européenne des droits de l'homme et d'autres instruments juridiques internationaux. Il s'en est suivi une relation dialectique extrêmement fructueuse entre les organes juridictionnels nationaux et la Cour de justice européenne.

Gil Carlos Rodríguez Iglesias a ensuite souligné l'importance croissante, en particulier ces dernières années, de la Cour de justice en tant que Cour constitutionnelle, pour réfuter ensuite les critiques soulevées çà et là, selon lesquelles la Cour de justice agirait plutôt en tant que moteur de l'intégration qu'en tant que gardienne du droit.

Certes, la Cour de justice occupe une position institutionnelle solide, a poursuivi le président, mais elle n'a pu jouer pleinement son rôle que grâce à la coopération et à la confiance réciproque qui se sont développées au fil des années avec les organes juridictionnels des différents États, principalement par le biais de la procédure préjudicielle.

En vue du prochain élargissement de l'Union européenne, le président de la Cour de justice a déclaré qu'on se préparait dès à présent avec enthousiasme à une adaptation aux données nouvelles, pour pouvoir continuer à garantir le respect du droit. Les nombreuses restructurations de l'UE ne doivent en aucun cas faire oublier l'importance qu'elle revêt en tant que communauté de droit. Dans ce sens, il faut espérer que la Convention sur l'avenir de l'Europe aussi bien que la Conférence intergouvernementale réussiront à donner à l'Union élargie une réforme constitutionnelle plus parfaite, en respectant toutefois, tout particulièrement, sa valeur juridique.

C'est par une réception dans le Foyer de la Cour de justice – au cours de laquelle le couple grand-ducal ainsi que les autres hôtes de marque ont pu signer le Livre d'Or – et par un déjeuner que se sont achevées les festivités de cet anniversaire, qui avaient débuté mardi dernier par un colloque ayant pour thème «La coopération entre la Cour de justice et les juridictions nationales».